

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

**Séance du 27 octobre 2017**

<b><u>Nombre de conseillers</u></b>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM27102017-02bis	
<b><u>OBJET</u></b>	
Marché de travaux d'extension et rénovation de la salle des fêtes : Avenant n° 5 (Annule et remplace le précédent du même lot)	

L'an deux mille dix-sept, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

**Étaient présents :** AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, FERRAND Michel, ROUANET Pascal,  
Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

*Annule et remplace la délibération, même date, numéro et objet pour erreur matérielle.*

Considérant la délibération n° 2 du 28/10/2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et l'aménagement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'avancement des travaux, il est constaté la nécessité de faire de légères modifications.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant suivant (chauffe-eau et four) qui annule et remplace l'avenant même n°, même lot pour montant initial erroné.

Avenant n° 5 : Lot n° 5 DOMERGUE

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
8 800,00 €	+ 2 683,45 €	11 483,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget principal 2017 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 7 novembre 2017.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 7/11/2017  
et publication ou  
notification  
du 7/11/2017

Le Maire,  
Raymond AURIERES.